

2009



Rapport annuel du Conseil d'État

Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, on peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse <http://www.vd.ch>.

Rapport annuel du Conseil d'État 2009

Sommaire

Rapport de gestion 2009

Sécurité et environnement	4
Formation, jeunesse et culture	5
Intérieur	6
Santé et action sociale	7
Économie	8
Infrastructures	9
Finances et relations extérieures	10
Ordre judiciaire vaudois	11
Agenda 21	12

Rapport sur les comptes 2009 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	14
Comptes de fonctionnement	16
Écart entre le budget voté et les comptes	17
Écart entre les comptes 2009 et les comptes 2008	20
Évolution du produit de l'impôt	23
Analyse du bilan au 31 décembre 2009	25
Lexique, sigles et abréviations	28

Production: Bureau d'information et de
communication de l'État de Vaud (BIC)

Impression: CADEV

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Police coordonnée

Le 27 septembre, les Vaudois ont dit non à l'initiative d'Artagnan «pour une police unifiée et plus efficace». Par ce choix, ils ont entériné le modèle sécuritaire basé sur une organisation coordonnée entre la police cantonale et les polices municipales, conformément à l'accord passé entre le canton et les communes sous la direction de la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement.

Les communes gardent ainsi certaines missions sécuritaires pour autant qu'elles puissent répondre aux besoins des habitants 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Celles qui ne pourront pas satisfaire à cette exigence confieront leur sécurité à la police cantonale. Un comité stratégique et un comité de pilotage ont été désignés pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation qui devrait se déployer début 2012.

Vote consultatif sur la centrale de Mühleberg

Les Vaudois se sont également prononcés le 29 novembre sur la demande de la centrale nucléaire de Mühleberg de supprimer la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploiter à laquelle elle restait soumise. Après de vifs débats sur l'énergie nucléaire, les Vaudois ont suivi l'avis du Grand Conseil et refusé de libérer Mühleberg de cette obligation. Ce vote constitue la réponse officielle du canton à la consultation fédérale sur cette demande. Fin 2009, la Confédération a néanmoins accepté la requête de Mühleberg.

Assainissement des bâtiments

Le Grand Conseil avait inscrit 8 millions de francs au budget 2009 afin d'encourager l'assainissement énergétique des

bâtiments. Le montant des subventions cantonales a couvert 15 à 50 % des travaux selon leur nature : isolation des fenêtres, du toit, des murs etc. Le programme cantonal a intégré tous les bâtiments, quel que soit leur mode de chauffage. Il a pris fin au 31 décembre, la Confédération reprenant son programme de subventions dès janvier 2010.

L'assainissement acoustique des bâtiments contre le bruit des chemins de fer a également démarré sous l'égide de l'Office fédéral des transports. Ce programme prévoit l'isolation de plus de 13'000 fenêtres et a débuté cet été dans les communes de Bex, Ollon, Aigle, Roche et Villeneuve. Il devrait se terminer fin 2015. A cette occasion, une information sur l'isolation thermique des bâtiments est également donnée à tous les propriétaires concernés.

En bref...

Renaturation des cours d'eau et protection contre les crues

Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de 6,79 millions de francs pour financer la mise en œuvre de la deuxième série de mesures prioritaires du Plan de protection de la Venoge. Elles concernent des réalisations en matière de renaturation, de protection contre les crues, d'aménagements piscicoles et d'interventions forestières sur les berges.

Le Grand Conseil a également accordé un crédit cadre de 4,9 millions de francs pour financer la part cantonale des frais de construction d'une quarantaine d'ouvrages de protection contre les crues, avalanches, chutes de pierres, glissements de terrain etc.

Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit de 5,1 millions pour protéger Villeneuve, Roche et Rennaz des crues de l'Eau Froide. Le 8 août 2007,

des intempéries et des inondations catastrophiques touchaient très durement le village de Roche. Des travaux de protection urgents ont été immédiatement réalisés. Les risques qui subsistent impliquent que les travaux puissent être achevés.

Projet de loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)

Ce projet, qui sera soumis au Grand Conseil début 2010, permet de renforcer la performance générale des engagements. Il favorise les regroupements des corps de sapeurs-pompiers communaux en entités régionales et fixe les moyens nécessaires aux premières interventions, garantissant une efficacité uniforme sur l'ensemble du canton. La loi prévoit aussi le principe de l'engagement volontaire des sapeurs-pompiers dès 18 ans en remplacement de l'obligation de servir : la perception de la taxe d'exemption est ainsi abrogée.

Nouveautés au Service des automobiles

Deux nouvelles pistes d'examens motocycles se sont ouvertes à Aigle et Payerne en plus de celle de Cossonay. Le centre de Nyon sera agrandi et inauguré début 2011. De plus, les élèves conducteurs peuvent se présenter sans rendez-vous à Lausanne les mercredis après-midi pour passer leur examen théorique. Pour améliorer les relations avec ses clients, le service a inauguré une nouvelle politique du personnel : des groupes d'amélioration permanente ont été créés ainsi que des séminaires participatifs et des formations continues.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

La formation

Concernant la scolarité obligatoire, le Grand Conseil a accepté de prolonger le délai de mise en votation de l'initiative «Ecole 2010 – Sauver l'école» en lui opposant un contre-projet. Un avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire a été rédigé et présenté au Conseil d'Etat, qui a autorisé sa mise en consultation (du 20 novembre 2009 au 12 mars 2010). L'avant-projet intègre les modifications découlant de l'Accord HarmoS, de la Convention scolaire romande (CSR) ainsi que de l'Accord sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (RPT); il actualise également certaines dispositions légales devenues obsolètes, la loi scolaire actuelle datant de plus de vingt-cinq ans.

Le Conseil d'Etat porte une attention particulière à la transition et à l'insertion des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire (T1). Un pilotage coordonné a été mis en place afin d'augmenter le pourcentage de jeunes obtenant un titre au secondaire 2 et d'apporter un soutien ciblé aux jeunes en difficultés. La T1 doit assurer une régulation du système et ajuster l'offre de mesures aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté. L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle a été mandaté afin de mettre en place, dans chacun des 5 Centres d'Orientation scolaire et professionnelle, un Guichet régional de la Transition 1.

Dans le secteur de l'enseignement secondaire, l'augmentation du nombre de gymnasiens s'est poursuivie. Le Conseil d'Etat a décidé de créer à titre provisoire à l'avenue de Provence à Lausanne un dixième établissement qui doit préfigurer le futur gymnase de l'Ouest lausannois. De nouveaux locaux ont également été mis à disposition du Gymnase du Bugnon sur son site de Sévelin.

Sur le plan de la formation professionnelle,

un dispositif anticyclique a été activé au printemps afin de créer des conditions propices à l'engagement de nouveaux apprentis et d'encourager les employeurs à maintenir l'offre de places en cette année d'incertitudes économiques. Le dispositif consistait à verser aux employeurs 5000 francs pour chaque création de place d'apprentissage supplémentaire et 500 francs pour chaque contrat d'apprentissage renouvelé pour autant que le nombre de place d'apprentissage dans l'entreprise ne diminue pas. Cette mesure a permis le renouvellement de 803 places et d'augmenter de 938 le nombre de nouvelles places d'apprentissage.

Concernant l'enseignement supérieur, le Grand Conseil a adopté un crédit de 112,3 millions destiné à financer la construction du bâtiment Geopolis, qui accueillera la Faculté des sciences sociales et politiques et la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'UNIL, ainsi qu'un crédit de 8,8 millions destiné au réaménagement des bâtiments Internef et Anthropole. Par ailleurs, la Fondation «Maisons pour étudiants» a adapté ses statuts à l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur en les ouvrant aux étudiants HES.

La jeunesse

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de Loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ); une décision du Grand Conseil est attendue en 2010. Le projet met en œuvre les articles 62 (Jeunesse), 70 (Vie associative et bénévolat) et 85 (Formation civique et commission des jeunes) de la Constitution vaudoise. La promotion d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse est au cœur de cet important projet avec le développement d'expériences participatives des enfants et des jeunes, en particulier au niveau cantonal la création d'une commission de jeunes, et la reconnaissance et le soutien des activités de jeunesse.

En matière de prévention dans le domaine socio-éducatif, deux projets ont été mis en œuvre: un projet de prévention primaire intitulé «Jardin des parents», qui constitue le premier volet du programme de «Soutien à la parentalité», et un dispositif de prévention secondaire, constitué de prestations offertes aux enfants ou familles confrontées à des événements fragilisant ou risquant de fragiliser l'équilibre familial.

La culture

Le Conseil d'Etat a invité l'ensemble des communes vaudoises, la société civile et les particuliers à faire acte de candidature pour proposer des sites susceptibles d'accueillir un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). A la fin d'un minutieux travail de documentation et d'expertise, les onze sites candidats ont, chacun, révélé un potentiel remarquable. Le Conseil d'Etat a choisi la halle aux locomotives CFF de la gare de Lausanne pour accueillir le futur musée, à savoir deux bâtiments qui seront progressivement désaffectés ces prochaines années. Cet ensemble offre un volume généreux, à l'accessibilité excellente, qui contribuera de surcroît, grâce à la collaboration entre l'Etat de Vaud, la ville de Lausanne et les CFF, à une nouvelle dynamique urbaine à l'ouest de la gare.

L'exposition «Oh my God! Darwin et l'évolution» est le fruit de la collaboration des musées cantonaux de zoologie, de géologie et de botanique. Elle consacre le bicentenaire de la naissance de Charles Darwin et les 150 ans de la parution de «De l'origine des espèces». L'exposition valorise les pièces des collections des trois musées en illustrant les notions d'espèce, de mécanismes évolutifs et de ses conséquences. Elle préfigure les collaborations entre les institutions cantonales qui occupent le Palais de Rumine dès lors qu'elles pourront bénéficier des espaces qui seront libérés par le départ du MCBA.

DINT

Département de l'intérieur

La poursuite, l'accélération et la consolidation des grands chantiers que sont la réforme judiciaire CODEX, les projets du Service pénitentiaire, la réforme de l'Office du Tuteur général, les fusions de communes ou encore la délicate gestion des problèmes liés à la politique d'asile ont marqué l'année 2009 au département de l'Intérieur.

CODEX

En 2009, le Grand Conseil a adopté les textes législatifs liés à la réforme de la procédure pénale. Il a pratiquement terminé ses travaux relatifs à la procédure civile, le troisième débat parlementaire ayant dû être reporté en janvier 2010.

Le projet CODEX impose également la mise en place d'importants aménagements mobilier et immobilier. Un maximum d'entités sera regroupé dans un bâtiment situé à l'avenue de Longemalle à Renens. Ce dernier accueillera le futur Ministère public, le Tribunal des mesures de contraintes, l'Office du juge d'application des peines et une antenne de la Police cantonale.

Fusion de communes

Afin d'aider et d'accompagner les projets de fusion dans le canton, Laurent Curchod, 44 ans, jusqu'ici secrétaire général de l'association Région du Gros-de-Vaud, est entré en fonction au service des communes en juillet 2009. Parallèlement, le gouvernement a autorisé la mise en consultation d'une série de modifications légales visant à faciliter les fusions. Peu avant, la fusion réussie de Bourg-en-Lavaux et celle d'Echichens ont débouché sur la création de deux nouvelles communes comptant plus de deux mille habitants chacune. Suivront encore Tévenon et Vully-les-Lacs. À fin 2009, 10 projets de fusion étaient recensés, concernant un total de 44 communes. Si tous ces projets aboutissent, le canton ne comptera alors plus que 342 communes.

Nouvelle péréquation intercommunale

Le 3 décembre 2009, le Conseil d'Etat, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) ont signé une convention pour la réforme de la péréquation financière. Si le calendrier des travaux – notamment l'examen par le Grand Conseil au printemps 2010 – est tenu, la nouvelle péréquation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Intégration

La politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme poursuit son développement. Quelques chiffres: la population étrangère dans le canton s'élève à près de 192 000 personnes, soit 29% de la population résidente permanente. Près de 175 nationalités sont représentées. Le budget cantonal lié aux mesures d'intégration se monte à 3,1 millions de francs pour 2009. Sur ce chiffre, un montant de 2,4 millions provient de subventions fédérales intégralement gérées par le canton.

Tutelles et curatelles

L'année 2009 a été marquée par le débat et la polémique qui fait rage autour de la désignation obligatoire des tuteurs privés. Un groupe de travail a été rapidement mis en place dans le but de proposer une réforme du système existant, sans pour autant «briser» le principe de solidarité prévalant actuellement. L'une de ses priorités a été de donner un ancrage légal à la notion des cas dits lourds.

Service pénitentiaire

En date du 31 mars 2009, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de 3,18 millions pour les études relatives à la construction futur centre de détention pour mineurs de Palézieux. Pour

rappel, le futur centre de détention pour mineurs est le fait du Concordat romand sur l'exécution de la détention pénale des mineurs. Vaud a été chargé de construire et d'exploiter ce centre concordataire.

Par ailleurs, la surpopulation carcérale dans les établissements de détention préventive reste une problématique permanente. Le service planche sur diverses solutions, dont la sécurisation du périmètre de la Colonie, aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO).

Asile

La politique d'asile vaudoise a été marquée par deux grands axes: une fermeté particulière à l'égard des requérants délinquants, et une plus grande ouverture au niveau de la délivrance de permis humanitaires. En chiffres, le Canton de Vaud a:

- délivré 596 permis B à titre humanitaire entre 2007 et 2008 (derniers chiffres disponibles)
- renvoyé 210 étrangers délinquants titulaires d'un permis B ou C entre 2005 et 2008.

En 2009, 585 personnes ont été renvoyées (asile + LEtr).

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Hôpitaux

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan, ainsi que les réseaux concernés, ont désigné leurs représentants au sein du futur Conseil d'Etablissement de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Les travaux en vue de la réalisation du concours d'architecture ont débuté.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'Hôpital psychiatrique de Prangins ont démarré en mars. Cet événement s'inscrit dans un vaste dispositif de modernisation des infrastructures de psychiatrie sur l'ensemble du canton. Au total, entre 2002 et 2016, quelque 142 millions de francs seront investis dans les différents hôpitaux concernés.

Une unité d'hospitalisation accueillant des patients adolescents dès 16 ans et adultes atteints de troubles du comportement alimentaire a ouvert ses portes à l'hôpital de St-Loup le 7 octobre. Dotée d'une dizaine de lits, elle constitue la première phase de développement du Centre vaudois anorexie boulimie, que le DSAS a décidé de mettre en place pour répondre à l'augmentation des besoins.

Le Conseil d'Etat a chargé le DFJC et le DSAS de préparer la mise en oeuvre du projet d'organisation des sciences de la vie et des soins sous une gouvernance commune (CHUV et Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL). La nouvelle entité regroupera les prestations de soins et de services, la formation et la recherche.

Prévention

La loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est entrée en vigueur à l'automne. Elle concrétise la mise en oeuvre du nouvel article constitutionnel accepté par la population vaudoise lors des votations.

L'alerte H1N1 a été lancée en avril 2009 par l'OMS et le passage en phase 6 pandémique déclarée en juin. La vaccination

a d'abord été organisée pour les groupes à risque, puis mise à disposition de toute la population.

Soins à domicile

La loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) a été adoptée par le Grand Conseil puis le règlement d'application par le Conseil d'Etat. Les organes de l'Association seront constitués au début de 2010.

Politique sociale

Le Grand Conseil a adopté une modification de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) visant l'intégration des bourses d'études dans la facture sociale en garantissant la neutralité du coût de l'opération pour les communes dans la durée. Le programme d'insertion pour jeunes adultes sans formation professionnelle FORJAD a ainsi pu être pérennisé dès la rentrée scolaire 2009/2010. Près de 500 jeunes adultes ont quitté le revenu d'insertion (RI) entre août et décembre 2009. Par ailleurs, les normes financières entre le revenu d'insertion (RI) et le système des bourses d'études ont été entièrement harmonisées, renforçant ainsi le principe de subsidiarité de l'aide sociale.

En vue d'une stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté, le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de prestations complémentaires pour familles et de rentepont AVS.

Assurance maladie

Grâce aux modifications de l'arrêté sur les subsides à l'assurance-maladie adoptées par le Conseil d'Etat, le Canton de Vaud a presque intégralement éliminé dès le 1er janvier 2009 l'effet de seuil (perte de revenu disponible) qui touchait auparavant certains ménages qui quittent le RI pour un salaire légèrement supérieur aux normes du RI.

Le résultat de la campagne d'information destinée aux bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie est positif: plus de 17'000 bénéficiaires de subsides ont changé d'assureur en 2009 sur près de 30'000 personnes potentiellement concernées. L'économie annuelle minimale des assurés sur leurs primes a été de 5.4 millions, et celle de l'Etat de 1 million.

Le DSAS a signé avec 18 assureurs maladie un accord visant à supprimer toute possibilité de suspension de la prise en charge des prestations de l'assurance obligatoire des soins à partir du 1er janvier 2009. En contrepartie, le Canton assume forfaitairement les paiements irrécouvrables attestés par un acte de défaut de biens.

En bref...

Surendettement: 0840 4321 00

Une permanence téléphonique INFO BUDGET a été ouverte, en collaboration avec Caritas, la Ville de Lausanne, le Centre social protestant et la Fédération romande des consommateurs. Dédié aux problèmes de gestion du budget et des dettes, elle est ouverte à tous les habitants du canton.

Logement d'urgence

Le canton a renforcé l'offre en logements d'urgence. Un sleep-in a ouvert à Vevey en mai 2009, complétant ainsi l'offre déjà existante à Lausanne et Yverdon.

Droits des patients

La révision de la LAIH est entrée en vigueur le 1er octobre 2009. Elle instaure des droits en faveur des personnes majeures handicapées ou en grandes difficultés sociales. Elle consacre également deux instances de recours, le Bureau de la médiation et la Commission d'examen des plaintes des résidents, afin de protéger les droits des personnes accueillies dans les établissements socio-éducatifs.

DEC

Département de l'économie

Le ralentissement économique international qui a touché le canton à partir de l'automne 2008 s'est manifesté tout au long de l'année 2009 par un léger recul du PIB cantonal et une augmentation sensible du chômage. Grâce notamment à sa forte diversité, l'économie vaudoise a néanmoins été moins affectée que celle de la Suisse. Le Canton a soutenu l'activité économique dans le cadre de sa politique anticyclique et pris des mesures pour limiter les effets sociaux de la conjoncture.

Marché du travail

En 2009 le chômage est passé de 4,3 % de la population active à la fin du mois de décembre 2008 à 5,9 % un an plus tard.

Les mesures d'insertion sur le marché du travail ont été intensifiées. Le Canton a encouragé les employeurs à renouveler et surtout créer des places d'apprentissage : près de mille (938) nouvelles places d'apprentissage ont vu le jour avec l'aide financière du Canton. Les Offices régionaux de placement (ORP) ont recruté pour assurer le suivi adéquat des demandeurs d'emploi. La caisse d'assurance chômage a ouvert un second site à Lausanne.

Le Canton a fait valoir auprès de la Confédération son droit à augmenter le nombre maximum de jours de chômage indemnisés qui est ainsi passé de 400 à 520 au 1er décembre.

Soutien aux entreprises

Parallèlement, le soutien à l'activité économique s'est développé dans une perspective anticyclique. L'accès au crédit des PME étant jugé vital, le capital social de la Coopérative de cautionnement des Petites et moyennes entreprises (PME) a été augmenté de 5,33 millions.

Afin de renforcer leur efficacité à attirer des entreprises, les cantons de BE, GE, FR, VS, NE et VD ont mis sur pied une structure commune de prospection à l'étranger : Greater Geneva Berne area (GGBA). Basée à Lausanne, GGBA est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2010.

D'importantes opérations de promotion ont été organisées en 2009. En septembre, une délégation vaudoise s'est rendue à Moscou. En janvier, c'était l'agriculture vaudoise qui était à l'honneur à Berlin, dans le cadre de la «Grüne Woche».

Conscient de l'importance de disposer d'un centre d'exposition et de congrès, le Canton a décidé dans le cadre du projet «Beaulieu 2020», de participer à hauteur de 35 millions sur 100 au financement des travaux de modernisation du centre de Beaulieu.

Logement

Dans le domaine du logement, le canton a connu en 2009 sa plus sévère pénurie depuis 1975. Pour y faire face, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer le dispositif cantonal. 50 millions de francs sont destinés à des prêts aux communes à taux très bas pour faciliter l'achat et l'équipement de terrains. En outre, 15 millions sont désormais disponibles pour des prêts en faveur de la réalisation de logements pour étudiants. L'aide individuelle au logement a été étendue.

Agriculture

Au début de l'été, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur l'agriculture, actuellement en discussion au Grand Conseil. Conformément au programme de législature, ce projet entend favoriser une agriculture mieux

armée pour assumer l'ouverture des marchés et bénéficier des nouvelles règles du soutien fédéral. Il encourage notamment la promotion de la production vaudoise, la formation continue, le respect de l'environnement et réaffirme le soutien cantonal à l'investissement. Cette loi constituera le fondement de la politique agricole cantonale.

Dans le domaine viticole, les nouvelles limites des AOC coïncident depuis le 1^{er} juin avec celles des six régions viticoles : Chablais, Lavaux, La Côte, Côtes-de-l'Orbe, Bonvillars et Vully.

Territoire

Le Canton a poursuivi son soutien aux projets d'agglomération ; trois agglomérations ont transmis fin 2009 à la Confédération les plans de financement et échéanciers de leurs chantiers. La première adaptation technique du plan directeur cantonal a été mise en consultation. Base pour les futurs plans directeurs régionaux, le dossier «portrait du cœur du canton» a également été mis en consultation. Enfin, le Conseil d'Etat a mis en consultation des modifications de la loi de protection de Lavaux, qui doivent consolider la préservation de ce site.

Sport et prévention

Un projet de loi sur l'éducation physique et le sport a été mis en consultation, sa vocation est notamment d'encourager le sport comme activité bénéfique à la santé. Par ailleurs, le rôle de centre international du sport pour le Canton et sa capitale s'est encore confirmé. La politique d'accueil continue à porter ses fruits, comme en témoigne l'installation de trois nouvelles associations sportives internationales.

DINF

Département des infrastructures

Infrastructures de transports, bâtiments publics, informatique: tous les grands domaines d'activité du DINF ont connu des développements importants en 2009.

Transports

Ligne Lausanne-Genève

Le 21 décembre, les Cantons de Vaud et Genève ont signé une convention cadre avec l'Office fédéral des transports et les CFF – une première en Suisse – pour le développement de l'offre sur la ligne Lausanne-Genève-Aéroport à l'horizon 2030. Elle fixe les objectifs, établit les phases de réalisation et précise les modalités du pré-financement par les cantons des travaux et études prévus, dont la première étape est évaluée à plus de 2 milliards de francs.

Transports d'agglomération, RER

A la fin 2009, trois agglomérations du canton transmettaient à la Confédération les échéanciers de mise en œuvre et les avant-projets prétendant à un financement fédéral pour la première étape (2011-2014), dans le cadre du fonds d'infrastructures. Les axes forts de transports publics urbains de l'agglomération Lausanne-Morges constituent le projet le plus important à l'échelle vaudoise. Il est estimé à 474 millions de francs (hormis matériel roulant et bâtiment).

Le développement du réseau RER s'est poursuivi avec les travaux de construction de la halte de Prilly-Malley et la mise en service de la première rame FLIRT le 13 novembre, première d'une série de dix-neuf. Globalement, ce développement représente un investissement de 400 millions de francs (véhicules et infrastructure).

Investissements routiers

Le 2 avril était donné le premier coup de pioche de la route transchablaisienne H

144 sur sol valaisan, après plus de 50 ans de recherche de tracé et de procédures.

Sur le réseau autoroutier, l'année 2009 aura été marquée par le chantier Morges-Ecublens pour permettre l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence comme voie de circulation aux heures de pointe, ainsi que par le message du Conseil fédéral annonçant le traitement du goulet d'étranglement de Crissier et la promesse d'un grand contournement de Morges.

Plusieurs investissements routiers importants ont été sollicités: renforcement des ouvrages d'art de la route des Mosses, assainissement des nuisances sonores dues au trafic routier (première étape 2009-2011) et études pour des corrections routières au Pays-d'Enhaut et à Huémoz (commune d'Ollon).

En outre, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit de 10 millions pour construire ou transformer les bâtiments et aménagements destinés à l'entretien des routes cantonales. Le but est de doter le Service des routes des infrastructures permettant la rationalisation du travail voulue dans le cadre de sa réorganisation.

Construction

Nouveau Parlement

Le concours d'architecture pour la reconstruction du Parlement sur le site de Perregaux à la Cité à Lausanne a abouti au choix du projet Rosebud de l'Atelier Cube (Lausanne) et des architectes Bonell & Gil (Barcelone). L'intégration du développement durable se distingue par une très faible consommation énergétique et une utilisation de matériaux écologiques.

Assainissement des bâtiments

L'assainissement du Centre d'enseignement professionnel de Vevey, inauguré le

19 juin, est exemplaire, car il permet avec une économie de moyens de diminuer les consommations d'énergie de 30 %. Parmi les nombreux chantiers en cours, relevons les projets d'assainissement de l'Ecole technique - Ecole des métiers de Lausanne et du Gymnase de Beaulieu qui permettent de substituer une puissance de 1 000 kW d'énergie fossile et de réduire de 425 t/an nos émissions de CO₂.

Diagnostic amiante

Conscient de la dangerosité de l'amiante, le Conseil d'Etat a fait procéder à l'inventaire de la plupart de ses bâtiments. Fort de l'exemplarité de sa démarche, il a proposé au Grand Conseil de modifier la base légale (LATC). Le but est d'inciter les propriétaires publics et privés à entreprendre le diagnostic de leurs bâtiments et, le cas échéant, à procéder aux assainissements nécessaires.

Informatique cantonale

La Direction des systèmes d'information (DSI) a vécu une année de transformation, sous la direction d'un nouveau chef de service. Elle s'est dotée d'instruments de gouvernance validés par le Conseil d'Etat (règlement, directive sur la priorisation des projets et plan directeur des systèmes d'information). La réinternalisation de l'exploitation informatique a été conduite avec succès à l'échéance du contrat avec Bedag, le 31 juillet 2009. Les économies qui en résultent (6,2 millions de francs par an) contribueront à la consolidation et au regroupement de l'informatique cantonale.

Deux importants crédits ont été sollicités: 17 millions de francs pour renforcer le réseau de télécommunication et adapter certains de ses équipements aux technologies d'aujourd'hui; 11,2 millions pour réunir les ressources humaines et techniques de la DSI en un site principal à l'avenue Longemalle 1 à Renens.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Bilan de la présidence de législature

Après deux années et demie de fonctionnement, un premier bilan de la présidence de législature peut être tiré. Il est positif, tant en ce qui concerne les relations extérieures, que la coordination de l'action du Conseil d'Etat. L'action de la présidence a contribué à la signature d'un accord sur les infrastructures régionales avec le canton de Genève, suivi d'une convention sur les transports entre les deux mêmes cantons, les Chemins de Fer Fédéraux et l'Office fédéral des transports. Cette dernière prévoit un préfinancement des infrastructures ferroviaires par les cantons atteignant 300 millions de francs.

Le projet de nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts a aussi tiré profit de cette dynamique gouvernementale pour être rapidement relancé.

A noter que l'innovation institutionnelle que représente une présidence durable a également été adoptée par le demi-canton de Bâle-Ville, qu'elle est examinée par celui de Genève dans le cadre de la révision complète de sa Constitution, et qu'elle fait partie des réflexions de réorganisation du Conseil fédéral. Fin 2009, le président du gouvernement vaudois a par ailleurs été le premier représentant d'un canton romand élu à la présidence de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Relations extérieures

Les accords entre Vaud et Genève, unanimement salués lors de leur annonce, ont occupé, en appui du DINF, l'Office des affaires extérieures (OAE). Ce dernier a continué à suivre de très près les dossiers fédéraux, en particulier celui du financement des caisses de pension publiques. Multipliant les contacts et les explications, Vaud a participé à convaincre la Confé-

rence des gouvernements cantonaux de défendre le principe du financement mixte, et de ne pas suivre le Conseil fédéral sur la voie d'une capitalisation intégrale, qui aurait coûté 100 milliards aux cantons et aux communes. La discussion va maintenant se poursuivre au Parlement.

A l'étranger, la présence vaudoise a été marquée en septembre par une ambassade économique-politique d'envergure à Moscou.

La mise en cohérence des réseaux de transports régionaux a fait l'objet de contacts répétés avec les départements et régions de France voisine. Artistiquement, l'exposition itinérante de photographies Flux a illustré avec succès la réalité transfrontalière autour du Léman.

Une marge de manœuvre utilisée

Grâce à des comptes assainis et à une dette ramenée à son niveau de 1992 (soit moins de 3 milliards de francs), le Canton a pu affronter la crise financière brutalement surgie fin 2008. Avec l'aval des citoyens, sollicités par voie de référendum, il a pu consentir des baisses d'impôts ciblées aux entreprises et aux familles, bienvenues pour maintenir le pouvoir d'achat.

Sur des recettes stables, le Conseil d'Etat a pu bâtir un budget 2010 clairement anticyclique (4,9 % de progression réelle des charges) et confirmer sa volonté d'allouer 300 millions de francs par an aux investissements. La marge de manœuvre qui devait jusqu'ici être consacrée au désendettement a pu être engagée dans ces objectifs de maintien de l'activité économique.

L'institut de rating «Standard & Poor's» a confirmé à long terme la note «AA» du canton de Vaud, l'assortissant d'un qualificatif «stable» qui reflète sa capacité à maintenir ses équilibres budgétaires.

Maîtrise des charges

Fruit de son expansion économique, le Canton connaît depuis plusieurs années une croissance démographique soutenue. Les données publiées en 2009 par le SCRIS font état d'un pic en 2008 avec une augmentation de 16'341 personnes soit 2,4 %. Il faut remonter aux années soixante pour trouver trace d'un pareil accroissement. Au 1^{er} janvier 2009, les Vaudois étaient 669'581.

Les effets de la crise pèseront néanmoins sur l'emploi en 2010, et la maîtrise des charges restera une priorité dans une perspective d'équilibre financier à long terme. La réactualisation annuelle de la planification financière a d'ailleurs confirmé cette approche. Le danger d'un retour à une spirale déficitaire n'est pas écarté, d'autant que les projets fédéraux sont sources de grandes incertitudes. L'endettement de l'Etat pourrait se remettre à croître, avec les charges d'intérêts qui en résultent.

Réforme salariale

Confirmée dans sa validité par la Cour constitutionnelle, la réforme salariale de la fonction publique a pu entrer en vigueur. Comme prévu, ses modalités d'application ont continué à être négociées tout au long de l'année.

Confrontée à un nombre de dossiers inférieur à celui anticipé, la commission de recours a parallèlement été instituée, et va pouvoir commencer ses travaux au début de 2010. Un accord sur la compensation des effets de la réforme sur la Caisse de pension de l'Etat a également pu être trouvé.

En cohérence avec la philosophie anticyclique du budget 2010, l'échelle des salaires a enfin été reconduite à son niveau de l'année précédente, malgré le recul de 0,8 %, fin octobre 2009, de l'indice des prix à la consommation.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Affaires juridictionnelles

Sur le plan juridictionnel, le nombre des nouvelles affaires introduites devant les différentes instances reste relativement stable, à l'exception toutefois des procès pécuniaires ouverts devant les tribunaux d'arrondissement et les juges de paix, ainsi que devant les tribunaux de prud'hommes, qui sont en assez nette augmentation. Les causes introduites devant le Tribunal des baux sont en légère baisse, mais restent à un niveau très élevé.

Les inscriptions au Registre du commerce ont par contre augmenté de manière importante.

Début 2009, avec la création de la nouvelle Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal, le nombre de juges cantonaux a augmenté une nouvelle fois, passant de 29 dont 6 à temps partiel à 37 dont 8 à temps partiel. Il a fallu intégrer et rendre opérationnelle cette nouvelle cour.

Réorganisation territoriale

L'adaptation des offices judiciaires aux nouveaux districts (DecTer) s'est poursuivie par la réorganisation territoriale des offices des poursuites et des faillites. Depuis le mois de novembre 2009, chaque arrondissement judiciaire comporte un office des faillites. Chaque district, à l'exception de celui de l'Ouest lausannois, a son office des poursuites. L'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois, comme la Justice de paix du même district, n'ont pas encore pu être constitués faute de locaux. Ceux-ci devraient toutefois être disponibles à fin 2010 à Renens et permettre ainsi d'achever l'adaptation territoriale des offices judiciaires.

Projets informatiques

Parallèlement à leur réorganisation territoriale, les offices des poursuites et des faillites ont mis en production un nouveau logiciel de gestion des dossiers de poursuites, appelé «Themis».

L'ordre judiciaire a mené à chef deux autres projets informatiques, soit un programme de gestion des dossiers tutélaires auprès des justices de paix, «GDC tutelles», ainsi que la publication des arrêts de toutes les cours du Tribunal cantonal sur internet.

Réformes judiciaires

L'année 2009 a encore été marquée par l'important travail que magistrats et collaborateurs de l'ordre judiciaire ont dû fournir afin de préparer l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, des codes de procédure civile et pénale suisses (programme de réformes judiciaires CODEX). Compte tenu des délais, ces travaux de mise en œuvre ont dû être entrepris sans attendre l'adoption par le Grand Conseil de la législation cantonale.

Agenda 21

Actions en faveur du développement durable – Suivi de l'agenda 21

Inscrit dans le programme de législature 2007-2012, l'Agenda 21 du Conseil d'Etat comprend quatre objectifs prioritaires illustrés par des indicateurs et des cibles. Ce rapport permet de donner quelques informations sur les quatre indicateurs qui ont pu être mis à jour.

Objectif n° 1

Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur n° 1.1 : Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au PIB cantonal.

Dans le calcul de cet indicateur, le PIB cantonal, disponible depuis février 2009, a remplacé le revenu cantonal.

Cibles du programme de législature :

2004	2012	2020	2050
28.6 %	24.00 %	23.0%	23.0%

Données les plus récentes : 2005 23.3 % 2006 20.6 % 2007 16.7 % 2008 12.8 %

Cette évolution est positive en terme de développement durable. Effectivement, de 1997 à 2008, les engagements nets rapportés au PIB cantonal ont diminué de 25,2 % à 12,8 %.

Objectif n° 2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur n° 2.1 : Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cibles du Programme de législature :

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

Données les plus récentes : 2004 3.50 2005 3.54 2006 3.51 2007 3.33

Les émissions de CO₂ ont augmenté de 12 % entre 1990 et 2005. En terme de développement durable cette évolution est considérée comme négative. Le recul de près de 5 % observé en 2007 s'explique, en partie, par un affaiblissement de la conjoncture économique, par la douceur de l'hiver et par les mesures politiques prises.

Indicateur n° 2.3 :

Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

Cibles du Programme de législature :

2000	2012	2020	2050
77 %	70 %	65 %	50 %

Données les plus récentes :

2005: 75 %, 2008 : 73 %

Objectif n° 3

Utilisation et préservation efficaces de l'environnement et des ressources naturelles

Indicateur n° 3.1 :

Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au PIB cantonal.

Dans le calcul de cet indicateur, le PIB cantonal, disponible depuis février 2009, a remplacé le revenu cantonal.

2004	2012	2020	2050
1.07 %	1.50 %	2.00%	3.00%

Données les plus récentes : 2005 1.08 % 2006 1.03 % 2007 1.02 % 2008 1.01 %

Tendance : pas de modification notable.

Evaluation : l'évolution de l'indicateur est considérée comme négative pour le développement durable.

Sources d'informations complémentaires

Au sein de l'administration cantonale, la mise en œuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires relève de l'initiative et de la responsabilité des départements et services. A cet égard, de plus amples informations sur l'Agenda 21 cantonal sont disponibles sur le site internet www.vd.ch/durable

MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21

Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud.

Où se situe le canton de Vaud en terme de développement durable? Quel chemin devons-nous parcourir pour le favoriser? Pour répondre à ce type de questions des Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud ont été publiés en 2006 et mis à jour en 2009.

Matériel informatique

Dès 2010, le matériel informatique acquis par l'administration cantonale répondra à des critères sociaux et environnementaux précis. Dans le cadre d'un achat commun (marché de 27 millions de francs) regroupant plusieurs cantons, organismes publics et parapublics de Suisse romande, des exigences environnementales sont devenues éliminatoires et des exigences sociales ont été développées afin de s'assurer que les conditions de travail des employés de la chaîne de production respectent les conventions de base de l'Organisation internationale du travail. Ces critères ont un «poids» de 20 % sur le total des critères d'adjudication.

Postulats sur le climat et la société à 2000 watts

Le conseil d'Etat a répondu aux postulats «Pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat» et «Pour que le Canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts». Il confirme que «les services sont chargés, dans le cadre de leurs missions, de tendre vers les objectifs de l'Agenda 21 visant à agir contre le réchauffement climatique et à s'orienter vers une société à 2000 watts». Ce rapport est un état des lieux de l'ensemble des démarches proposés par les services en lien avec cette problématique, ainsi que la description de trois projets phare que le Conseil d'Etat souhaite renforcer : la bio-méthanisation, un «cluster» d'entreprises environnement énergie et la mise sur pied d'une plateforme CO₂ chargée de modéliser les émissions de CO₂ de l'administration cantonale.

Concept énergétique pour les communes vaudoises

Le classeur «Concept énergétique pour les communes vaudoises» a été diffusé par le SEVEN. Ainsi, les collectivités de moins de 3 000 habitants ont à disposition une documentation appropriée, des outils informatiques, ainsi qu'une aide financière pour faire un bilan avant la réalisation d'actions concrètes.

Assainissement des bâtiments

En 2009, un montant de 22 millions a été attribué à près de 1 000 projets dans le cadre du programme cantonal d'assainissement des bâtiments. Ces projets seront réalisés entre 2009 et 2010. Ils sont soutenus pour 16 millions par le Canton et pour 6 millions par la Fondation pour le centime climatique.

En parallèle, le programme cantonal d'aides financières de base pour le subventionnement des capteurs solaires, des chauffages à bois, du remplacement des chauffages électriques ainsi que des certifications Minergie a été poursuivi. Il représente un volume de paiement de l'ordre 5 millions.

Pour les propriétés de l'Etat, les travaux de rattrapage d'entretien différé liés au deuxième crédit cadre de 22 millions de francs

sont en cours et un crédit d'étude de 400'000,00 francs pour poursuivre les études d'assainissement énergétique du parc a été octroyé par le Conseil d'Etat.

Publication de deux Jalons

L'Unité de développement durable a diffusé le Jalons No 5 «Développement durable : 26 exemples concrets» et le SIPAL a publié le Jalons No 6 «SMEO - fil rouge pour la construction durable». Axé sur l'analyse du cycle de vie, cet outil d'aide à la planification, à la réalisation et à l'exploitation des projets de construction est le résultat d'une étroite collaboration avec la Ville de Lausanne. L'outil est accessible sur la plateforme Internet, www.smeo.ch, selon les modalités des logiciels libres.

Assises du développement durable

En février, l'UDD a organisé les Assises du développement durable sur la thématique du climat. Les conférenciers ont fait le point sur la situation actuelle et ont présenté des démarches concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette journée a suscité l'intérêt des nombreux collaborateurs de l'administration cantonale et du CHUV. La collaboration entre le CHUV, l'UNIL, l'EPFL et l'administration cantonale va être renforcée, notamment lors de la mise sur pied de la plateforme CO₂.

Mobilité et aménagement du territoire

La mise en œuvre de la mesure 12 du Programme de Législature «Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération» est en cours. En effet, le développement du RER vaudois s'est poursuivi en 2009 avec notamment l'achat de 19 rames FLIRT et le début des travaux de gros œuvre de la halte de Prilly-Malley. Dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, un crédit d'étude de 7,7 millions a été adopté, de même qu'un prêt conditionnellement remboursable de 23,8 millions aux Transports publics de la région lausannoise, pour l'étude de la première étape du réseau des axes forts des transports publics urbains. Du côté des infrastructures ferroviaires, les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Genève se sont engagés à préfinancer la 4^e voie Lausanne – Renens, ainsi que les études visant à améliorer la capacité de la ligne Lausanne - Genève-aéroport.

Parcs naturels régionaux et protection du paysage

Deux conventions programmes pour les parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et Parc Jurassien Vaudois ont été signées avec la Confédération. Dans le cadre du deuxième paquet de mesures de stabilisation de l'économie décidé par la Confédération, un mandat de réalisation de 16 projets dans le domaine Nature et Paysage a été octroyé.

Intégration des jeunes

Les craintes liées à la situation économique en début 2009 ont encouragé le Conseil d'Etat à prendre des mesures anticycliques afin d'éviter une diminution de l'offre de places d'apprentissage. Annoncée le 2 avril 2009 une aide cantonale en faveur des apprentis a été mise sur pied. Cette action, financée par le fonds cantonal de lutte contre le chômage, vient en renfort de celles déjà initiées entre le DEC et le DFJC (voir le rapport du DFJC, p. 5).

Rapport sur les comptes 2009

Rapport sur les comptes 2009

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2009 sont les suivants :

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Charges totales (en mios)	7975	7382	7081	6581	6362	6240	6123
Revenus totaux	8322	7752	7355	6848	6408	6096	5738
Résultat	347	370	274	267	46	- 144	- 385
Revenus d'impôts	5121	4746	4595	4248	3908	3694	2929
Charges d'intérêts	126	175	199	231	260	293	278
- en pour-cent des charges totales	1,6%	2,4%	2,8%	3,5%	4,1%	4,7%	4,5%
- en pour-cent des revenus d'impôts	2,5%	3,7%	4,3%	5,4%	6,7%	7,9%	9,5%
Amortissement du patrimoine administratif	269	220	249	285	340	219	223
- degré d'autofinancement	713,5%	747,8%	768,3%	438,7%	240,6%	40,2%	- 80,8%
Dette brute	3290	3890	5410	6013	6968	8649	8306
Variation de la dette brute	- 600	- 1520	- 603	- 955	- 1681	342	1448
Placement	840	930	1355	134	0	0	0
Endettement (dette nette)	2450	2960	4055	5879	6968	8649	8307
(+) Découvert / (-) Fortune nette	- 362	571	1527	2430	2875	4013	4196

(en francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	7 397 895 200	7 404 244 900	6 349 700
Comptes	7 974 754 344	8 322 026 161	347 271 817
Différence budget total/comptes	576 859 144	917 781 261	340 922 117
en % du budget total	7,8%	12,4%	

Résultat du compte de fonctionnement

Le résultat net du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 347,3 millions. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de 917,8 millions (+ 12,4%), essentiellement en raison des recettes fiscales. Les charges sont supérieures au budget de 576,8 millions (+7,8%) en raison de l'enregistrement dans les comptes 2009 des écritures de bouclage pour un total de 572,2 millions. En neutralisant ces éléments, les charges sont supérieures au budget de 4,6 millions en cela comparable au budget 2009.

La clôture des comptes 2009 intègre des écritures de bouclage à hauteur de 572,2 millions réparties notamment dans des attributions à des fonds (26 millions), des subventions à payer pour 172 millions, des amortissements supplémentaires sur investisse-

ments de 85 millions et l'amortissement résiduel du découvert non prévu au budget de 291 millions. Ces écritures de bouclage relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Elles concernent des éléments non inscrits au budget et identifiés aux comptes.

Résultat 2009

Le résultat du compte de pertes et profits se solde par un profit extraordinaire de 15,1 millions, principalement en raison de ventes de parcelles et produit de successions en déshérence (6 millions), de report de crédits échus (0,8 millions) et d'annulation de solde disponible sur décret d'investissement (3,8 millions). Le résultat net 2009 du compte de fonctionnement de 347,3 millions additionné au résultat du compte de pertes et profits de 15,1 millions donne lieu à un profit net de 362,4 millions pour l'exercice 2009.

Profit net de l'exercice

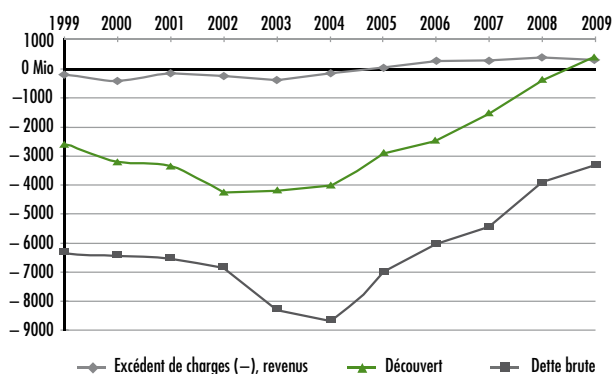
(en francs)	2009
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	347 271 817
Résultat du compte de Pertes et Profits	15 087 232
Profit net de l'exercice	362 359 049

Le Conseil d'État tire des comptes 2009 les constats suivants:

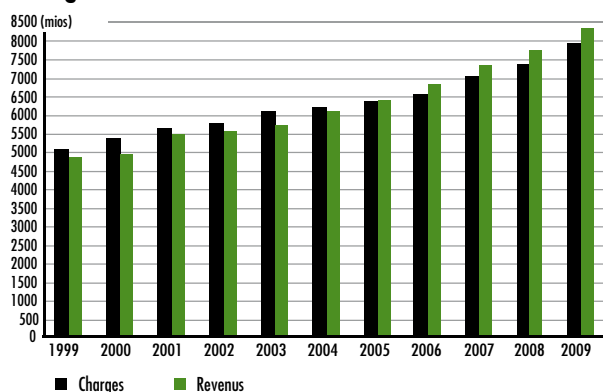
- Les charges sont maîtrisées (+4,6 millions/+0,06%) exclusion faite des écritures de bouclage d'un montant total de 572,2 millions et dont les effets ne figuraient pas au budget. Cette maîtrise des charges s'inscrit dans le programme conduit depuis 7 ans par le Conseil d'État à travers sa planification financière et ses mesures d'économies.
- L'évolution du compte de fonctionnement 2009 par rapport à 2008 présente des charges supérieures de 593,1 millions (+8%) principalement dues aux effets des écritures de bouclage diminué de 292 millions figurant déjà dans les écritures de bouclage des comptes 2008. En neutralisant ces éléments, la progression des charges par rapport à 2008 s'élèverait à 301 millions soit 4,1%. En comparaison avec 2007, l'année 2008 enregistrait une progression des charges de 3,0%.
- Le total des revenus 2009 du compte de fonctionnement dégage un écart favorable de 917,8 millions par rapport au budget et 570,1 millions par rapport aux comptes 2008. À elles seules, les recettes fiscales représentent 671,9 millions de l'écart constaté au budget et 374,5 millions à l'année 2008. La part des recettes fiscales représente 61,5% du revenu total. Elle retrouve son niveau historique, après avoir chuté à 50% au début de la décennie.
- Le découvert de 571,1 millions à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2009 a été entièrement résorbé au 31 décembre 2009. Pour la première fois depuis 18 ans, le résultat net correspondant à 362,4 millions est porté en fortune nette.
- A fin 2009, la dette se situe à 2450 millions contre 2960 millions à fin 2008. Les remboursements des emprunts long terme prévus par le budget en 2009 se sont effectués sans renouvellement pour 600 millions.
- L'exercice dégage un degré d'autofinancement positif de 713,5%, ce qui permet à l'Etat de couvrir ses dépenses d'investissements ainsi que les dépenses de son ménage courant, sans recourir à l'emprunt. Concernant les investissements, les dépenses se sont élevées à 196 millions et les recettes à 29,6 millions pour l'exercice 2009. Le résultat est inférieur au budget de près de 135 millions, principalement en raison de retard pris sur une multitude de projets. La charge d'amortissement de 268,5 millions comprend notamment les amortissements liés aux écritures de bouclage concernant les investissements (84,8 millions).

Compte tenu du résultat 2009, les dispositions constitutionnelles (art. 165 Cst-VD) sont respectées, les revenus couvrant les charges avant amortissement. Ces résultats positifs pour la cinquième année consécutive confirment que le canton a comblé son déficit structurel, et fournissent au Conseil d'Etat une marge de manœuvre financière utile à la réalisation d'une série de mesures utiles au développement du canton.

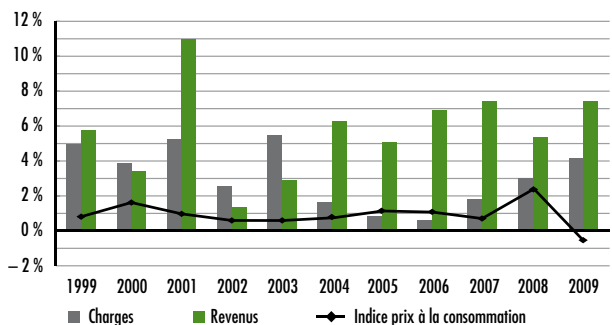
Évolution du résultat, du découvert au bilan et de la dette brute



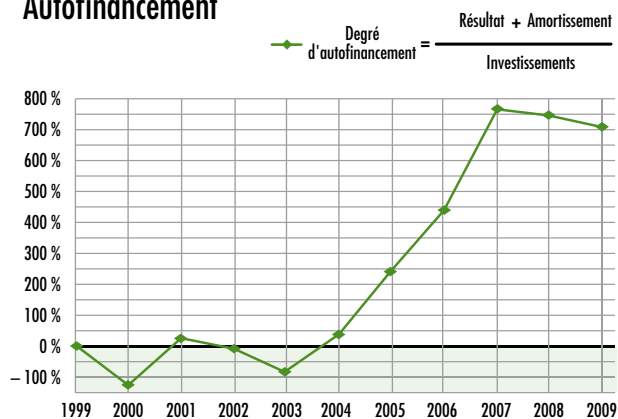
Charges et revenus



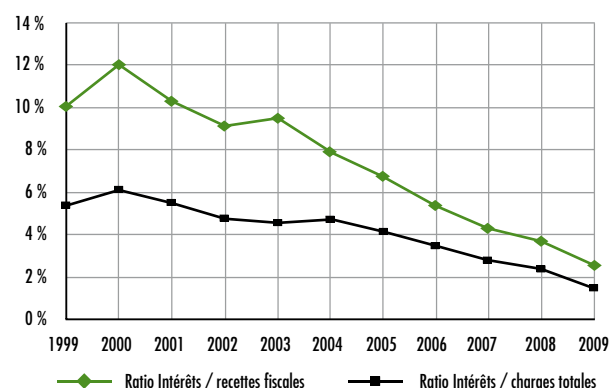
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2009

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'adopté initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «Écarts entre le budget voté et les comptes» ainsi que dans le chapitre «Écarts entre les comptes 2009 et les comptes 2008».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 120 068 000	2 093 821 329	- 26 246 671	- 1,2%
31 Biens, services et marchandises	520 351 700	463 629 219	- 56 722 481	- 10,9%
32 Intérêts passifs	131 678 300	125 970 507	- 5 707 793	- 4,3%
33 Amortissements	575 674 800	952 942 846	377 268 046	65,5%
34 Parts et contributions	101 570 800	130 111 084	28 540 284	28,1%
35 Rbts., part. et subv. à coll. publiques	293 187 900	294 109 774	921 874	0,3%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 192 714 700	3 407 694 695	214 979 995	6,7%
37 Subventions redistribuées	432 164 000	437 158 925	4 994 925	1,2%
38 Attributions aux fonds	21 359 100	60 669 678	39 310 578	184,0%
39 Imputations internes	9 125 900	8 646 288	- 479 612	- 5,3%
Total	7 397 895 200	7 974 754 344	576 859 144	7,8%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	4 448 980 000	5 120 853 538	671 873 538	15,1%
41 Patentes et concessions	16 785 000	19 152 314	2 367 314	14,1%
42 Revenus du patrimoine	306 564 100	348 036 902	41 472 802	13,5%
43 Taxes, émoluments et ventes	387 677 100	421 612 196	33 935 096	8,8%
44 Parts à des recettes fédérales	455 742 000	571 850 496	116 108 496	25,5%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 050 144 900	1 054 804 305	4 659 405	0,4%
46 Autres contributions	272 296 600	310 507 695	38 211 095	14,0%
47 Subventions à redistribuer	432 164 000	437 158 925	4 994 925	1,2%
48 Prélèvements sur les fonds	24 765 300	29 403 503	4 638 203	18,7%
49 Imputations internes	9 125 900	8 646 288	- 479 612	- 5,3%
Total	7 404 244 900	8 322 026 161	917 781 261	12,4%

3. Écart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Groupe 30

Autorités et personnel

– 26,2 millions de francs, soit – 1,2%

Cet écart s'explique par l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs et difficultés d'engagement notamment en raison des 284 postes nouvellement créés au budget 2009). De plus, les montants centralisés au SPEV et liés au renchérissement n'ont pas été totalement utilisés (– 10,2 millions).

Sans les versements du rattrapage lié à la nouvelle politique salariale (2008: 32 millions et 2009: 9,3 millions) et la prise en compte des effectifs ex-Bedag (4,1 millions) pour le seul groupe «Autorités et personnel», l'écart au budget aurait été favorable de 71,6 millions.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

– 56,7 millions de francs, soit – 10,9%

L'écart favorable constaté est étroitement lié au versement du rattrapage pour la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale qui s'est effectué en fin d'année dans les comptes du groupe 30 «Autorités et personnel» pour un montant de 41,3 millions et non dans les comptes du groupe 31 «Biens, services et marchandises» pour lequel un budget de 42 millions avait été prévu. En sus, les effets des modifications du contrat Bedag en cours d'année expliquent une non dépense de 8,9 millions pour ce groupe de compte. Le solde est composé de diverses non dépenses réparties au sein de l'ACV.

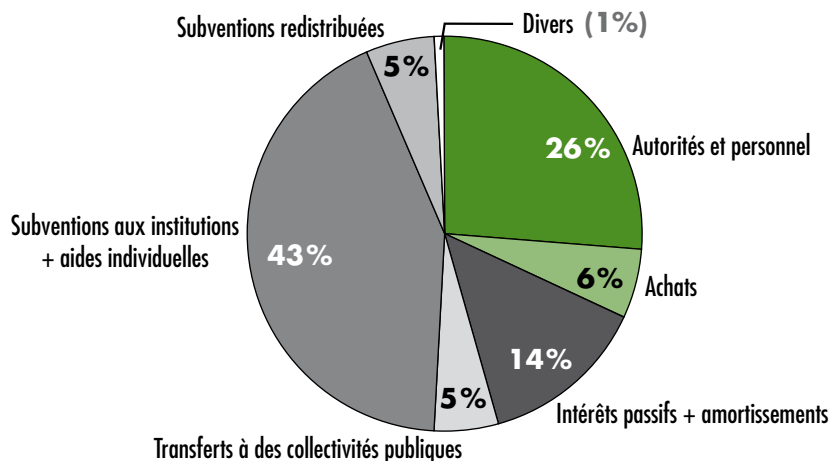
Groupe 32

Intérêts passifs

– 5,7 millions de francs, soit – 4,3%

La diminution du service de la dette par rapport au budget 2009 s'explique par le remboursement anticipé de plusieurs emprunts long terme pour un total de 870 millions en 2008, dont un qui n'a été pris en considération qu'après l'élaboration du budget 2009. À lui seul, cet emprunt explique un non dépensé pour les intérêts long terme de 10,1 millions. Les

Charges par nature: éléments essentiels



intérêts court terme sont quant à eux supérieurs de 6,0 millions au budget en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur impôt (+ 8 millions).

Groupe 33

Amortissements

+ 377,3 millions de francs, soit + 65,5%

Cet écart par rapport au budget s'explique par la comptabilisation d'un amortissement supplémentaire du découvert de 291,1 millions permettant ainsi de résorber le montant total du découvert inscrit au bilan de l'Etat. Toujours dans le cadre des opérations de bouclage, des amortissements supplémentaires d'un montant total de 84,8 millions ont été comptabilisés sur des objets d'investissement périodiques et informatiques des hôpitaux de la FHV (+ 54,2 millions) ainsi que pour les investissements informatiques de l'ACV décrétés avant l'année 2009 (+ 30,6 millions).

En sus, un amortissement supérieur au budget de 11,3 millions est enregistré pour le correctif d'actif des débiteurs des notes de frais pénales, ainsi qu'un amortissement de 5,2 millions correspondant à l'augmentation du capital social de la coopérative romande de cautionnement (CRC-PME). Le solde de l'écart s'explique par un non utilisé de 13 millions pour le correctif d'actif des débiteurs fiscaux.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 28,5 millions de francs, soit + 28,1%

Le dépassement provient principalement des diverses variations suivantes :

- L'augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente 5/12 du produit de l'impôt (+ 21,9 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans ce groupe d'impôt ;
- En vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues et les 2/3 de ce produit sont rétrocédés aux communes. L'augmentation versée aux communes par rapport au budget s'élève à 6,6 millions.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des coll. publiques

+ 0,9 million de francs, soit + 0,3%

Le faible écart provient de diverses variations pour la plupart inférieures à 0,5 million et ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+ 215,0 millions de francs, soit + 6,7%

Comme chaque année, ce groupe de comptes fait état de variations tant à la hausse qu'à la baisse dont les principales égales ou supérieures à 1 million sont détaillées ci-dessous:

Effets à la hausse (en millions de francs):

- Ecritures de boucllement : Subventions LAU/IDHEAP/UNIL: + 67,5 millions.
- Ecritures de boucllement : Rachat anticipé emprunts EMS: + 92,3 millions.
- Ecritures de boucllement : Mise en conformité aux normes ECA dans les EMS: + 10,0 millions.
- Hors écritures de boucllement : Mise en conformité aux normes ECA dans les EMS: + 10,0 millions.
- Nouvelle politique salariale et politique d'indexation CHUV: + 26,4 millions.
- Evolution des coûts du revenu d'insertion (RI): + 8,0 millions.
- Evolution des coûts PC/AVS/AI: + 13,6 millions.

- Evolution des coûts EVAM liés à l'afflux des migrants: + 7,4 millions.

Effets à la baisse (en millions de francs):

- Dépenses dans le domaine de l'insertion professionnelle: - 8,8 millions.
- Subventions pour l'aide à la pierre et au logement: - 4,6 millions.
- Subvention pour le développement économique: - 1,9 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+ 5,0 millions de francs, soit + 1,2%

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, des variations importantes peuvent être mises en exergue, notamment celles liées aux montants supplémentaires versés à l'UNIL dans le cadre de l'application des accords AIU et LAU (+ 9 millions), la mise en oeuvre des conventions programmes (+ 2,1 millions) ainsi qu'une réduction au niveau des montants redistribués à

l'agriculture (- 8,8 millions) à mettre en lien avec des fluctuations au niveau des tarifs et des demandes effectuées par les agriculteurs.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 39,3 millions de francs, soit + 184,0%

L'écart provient d'une attribution au fonds supérieure au budget, notamment pour le fonds pour la fusion des communes (+ 18,4 millions), pour le fonds pour l'enfance malheureuse (+ 2,1 millions) et pour le fonds pour l'énergie (+ 12,1 millions).

Groupe 39

Imputations internes

- 0,5 million de francs, soit - 5,3%

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2. Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

Groupe 40

Impôts

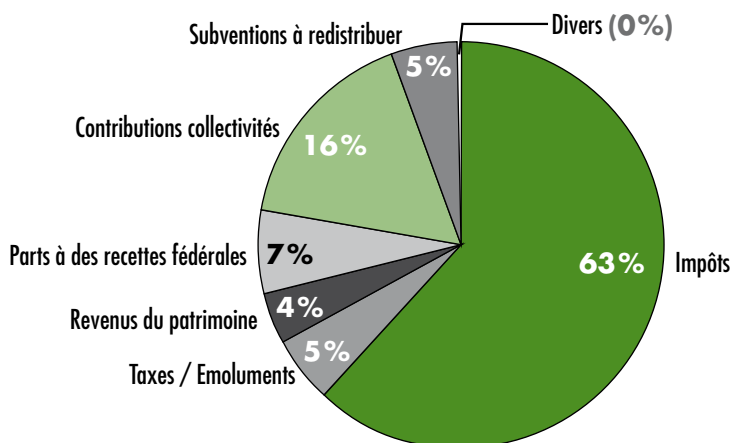
+ 671,9 millions de francs, soit + 15,1%

Les principales augmentations sont à mettre au crédit de l'impôt sur le revenu et la fortune (+ 423,4 millions) notamment en raison d'un changement de pratique comptable visant à reconnaître les éléments liés aux BVR+ (+ 168 millions)

ainsi qu'aux effets du rattrapage des dossiers taxés pour les années antérieures (+ 250 millions). L'impôt sur le bénéfice et le capital (+ 164,6 millions) ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations (+ 72 millions) expliquent à eux seuls le reste de l'écart, pondéré toutefois par l'impôt à la source en baisse (- 12,4 millions) et l'impôt sur les successions (- 10,4 millions). Le détail

de l'analyse des revenus fiscaux est présenté comme chaque année dans le chapitre 5 «Evolution du produit de l'impôt». Egalement à prendre en considération, l'intégration des recettes de la Loterie romande (LORO) (+ 16,7 millions), ainsi que des recettes liées aux taxes véhicules plus élevées que prévues compte tenu de l'évolution du parc véhicule VD (+ 5,8 millions).

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 41

Patentes et concessions

+ 2,3 millions de francs, soit + 14,1 %

L'écart provient des émoluments supplémentaires enregistrés dans le domaine des patentes, compte tenu de la facturation de la taxe vaudoise sur les boissons alcooliques vendues à l'emporter (2007-2009) suite à une décision du Tribunal Fédéral.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 41,5 millions de francs, soit + 13,5 %

L'écart favorable provient notamment de l'augmentation des dividendes par action BCV de 14.- à 20.- (+ 34,6 millions) et des intérêts de retard facturés pour les acomptes et notifications d'impôt (+ 13,7 millions). Cette augmentation est atténuée par des rendements sur placements des excédents de trésorerie inférieurs aux prévisions (- 10,2 millions).

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 33,9 millions de francs, soit + 8,8 %

Ecart multiples notamment en lien avec les remboursements subventions et participation soit + 2,6 millions suite au prélèvement sur le Fonds COSAB, afin de financer les praticiens formateurs et l'art. 10 de la Convention portant sur le financement de la nouvelle classification des fonctions et de la politique salariale, + 4,5 millions inhérents aux arriérés AI versés par la Confédération, + 6,0 millions liés à la participation au résultat 2008 de la CEESV ainsi que + 1,6 million en lien avec les remboursements de Santésuisse pour les vaccins H1N1.

On relèvera également + 1,9 million inhérent au décompte définitif des subventions allouées en 2008 aux Associations régionales d'action sociale (ARAS) et + 4,3 millions liés à la rétrocession du bénéfice 2008 de l'EVAM et à des émoluments administratifs supplémentaires émergeant notamment dans le domaine des passeports.

Enfin, il y a lieu de citer l'augmentation des amendes d'ordre (+ 3,1 millions), des amendes délivrées par l'ACI (+ 2,2 millions) et l'augmentation des émolu-

ments administratifs du Registre foncier (+ 2,6 millions).

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 116,1 millions de francs, soit + 25,5 %

Cet écart favorable par rapport au budget provient de la part cantonale à l'IFD (+ 93,2 millions), de l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de 10,1 millions pour l'impôt sur les frontaliers. La part cantonale à l'impôt anticipé a été quant à elle supérieure de 13,2 millions au budget.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+ 4,7 millions de francs, soit + 0,4 %

L'écart par rapport au budget s'explique notamment par des revenus de la facture sociale supérieurs au budget de 1,9 million, de participation des communes dans le domaine des transports (+ 0,7 million) ainsi que de recettes supplémentaires de 1,5 million dans le domaine des AHES.

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 38,2 millions de francs, soit + 14,0 %

L'écart est issu de domaines multiples notamment de recettes provenant des HES (- 4,5 millions) suite à un nombre d'élèves inférieur au budget. Quant aux effets à la hausse identifiés, ils sont par contre plus nombreux:

Effets à la hausse (en millions de francs):

- Participation accrue de la Confédération permettant de compenser l'important afflux de migrants en 2009: + 7,9 millions.
- Financement des coûts liés à l'entretien des routes nationales: + 7,3 millions.
- Financement du SECO couvrant les frais de formation supplémentaires des chômeurs et des coûts liés aux ORP suite à la crise: + 6,9 millions.
- Recettes supplémentaires au niveau de la formation secondaire, nouveaux

forfaits calculés par la Confédération: + 4,7 millions.

- Participation accrue des parents aux frais de placement des mineurs suite à l'augmentation des cas traités: + 2,6 millions.
- Frais de placement des réfugiés statutaires: + 2,8 millions.
- Remboursement de frais de placements de la part des résidents des institutions pour personnes handicapées et des institutions suite aux décomptes finaux: + 4,8 millions.
- Contributions complémentaires de la Confédération dans le domaine de l'assainissement des bâtiments: + 3,4 millions.

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 5 millions de francs, soit + 1,2 %

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat. Un argumentaire expliquant les principaux écarts constatés est développé en sus dans le groupe 37.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 4,6 millions de francs, soit + 18,7 %

L'écart principal provient notamment de prélèvements supérieurs au budget pour le fonds pour l'énergie (+ 2,1 millions), ainsi que l'effet du changement de méthode de comptabilisation pour les fonds du bilan, obligeant les services à reconnaître dans le compte de fonctionnement les mouvements comptables qui auparavant étaient directement comptabilisés dans les fonds du bilan concernés (+ 3 millions).

Groupe 49

Imputations internes

- 0,5 million de francs, soit - 5,3 %

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écart entre les comptes 2009 et les comptes 2008

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2009 inférieur aux comptes 2008. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus dans les comptes 2009 par rapport aux comptes 2008.

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Comptes 2009	Comptes 2008	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 093 821 329	1 976 587 181	117 234 148	5,9%
31 Biens, services et marchandises	463 629 219	437 184 585	26 444 634	6,0%
32 Intérêts passifs	125 970 507	174 531 595	- 48 561 087	- 27,8%
33 Amortissements	952 942 846	873 162 249	79 780 597	9,1%
34 Parts et contributions	130 111 084	150 910 554	- 20 799 469	- 13,8%
35 Part. et subv. à coll. publiques	294 109 774	328 305 731	- 34 195 958	- 10,4%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 407 694 695	2 997 217 572	410 477 122	13,7%
37 Subventions redistribuées	437 158 925	397 927 946	39 230 979	9,9%
38 Attributions aux fonds	60 669 678	34 113 211	26 556 467	77,8%
39 Imputations internes	8 646 288	11 714 594	- 3 068 306	- 26,2%
Total	7 974 754 344	7 381 655 217	593 099 127	8,0%

Revenus (en francs)

	Comptes 2009	Comptes 2008	Variation	(%)
40 Impôts	5 120 853 538	4 746 438 131	374 415 407	7,9%
41 Patentes et concessions	19 152 314	17 631 295	1 521 019	8,6%
42 Revenus du patrimoine	348 036 902	350 891 187	- 2 854 285	- 0,8%
43 Taxes, émoluments et ventes	421 612 196	403 036 291	18 575 905	4,6%
44 Parts à des recettes fédérales	571 850 496	519 319 554	52 530 942	10,1%
45 Part., remb. de coll. publiques	1 054 804 305	985 390 410	69 413 894	7,0%
46 Autres contributions	310 507 695	299 444 987	11 062 709	3,7%
47 Subventions à redistribuer	437 158 925	397 927 946	39 230 979	9,9%
48 Prélèvements sur les fonds	29 403 503	20 116 104	9 287 400	46,2%
49 Imputations internes	8 646 288	11 714 594	- 3 068 306	- 26,2%
Total	8 322 026 161	7 751 910 498	570 115 664	7,4%

4.2. Évolution des charges par nature (comptes 2009 et 2008)

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2009 inférieur aux comptes 2008. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport aux comptes 2008.

Groupe 30

Autorités et personnel

+ 117,2 millions de francs, soit + 5,9%

L'écart provient des effets de la nouvelle politique salariale, des effets de l'indexation, des augmentations statutaires, du nombre d'ETP et de l'intégration des effectifs ex-Bedag.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

+ 26,4 millions de francs, soit + 6,0%

Comme chaque année l'écart provient d'une multitude de variations tant à la hausse qu'à la baisse pour ce groupe de comptes. Les principaux proviennent des effets suivants: + 5,7 millions de report de crédit pour la nouvelle politique salariale, des frais des routes nationales (+ 3,8 millions), des frais d'entretien pour l'achat de matériel logistique informatique (+ 2,5 millions), des frais de consultants en augmentation dans le domaine informatique (+ 2,6 millions), dans le domaine de l'enseignement (+ 1,2 million). Dans les domaines judiciaire et pénitentiaire, on notera respectivement des augmentations pour les frais médicaux (+ 1,4 million) et pour les indemnités aux avocats de l'assistance judiciaire (+ 1,6 million).

Groupe 32

Intérêts passifs

- 48,6 millions de francs, soit - 27,8%

L'écart provient du remboursement d'emprunts échus en 2009 et de l'effet des remboursements anticipés d'emprunts en 2008, ce qui a permis de diminuer le coût de la dette d'une année à l'autre de 54 millions. Cette baisse est atténuée par 6 millions supplémentaires à payer pour les intérêts rémunérateurs sur impôts.

Groupe 33

Amortissements

+ 79,8 millions de francs, soit + 9,1%

L'écart provient des amortissements supplémentaires de 61 millions comptabilisés par rapport à l'année 2008. A cet élément s'ajoute l'augmentation des charges de 16,2 millions liées à l'amortissement des créances débiteurs.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

- 20,8 millions de francs, soit - 13,8%

L'écart s'explique par une diminution de 36 millions de la péréquation des ressources auprès des cantons suite à la baisse de 4 points de l'indice de ressources vaudois en 2009. Cette diminution est atténuée par 19,4 millions pour la part des communes aux impôts sur les gains immobiliers (GI) et 4,2 millions pour la part communale à l'impôt sur les frontaliers.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

- 34,2 millions de francs, soit - 10,4%

L'écart s'explique principalement par la comptabilisation unique des arriérés AI en 2008 dans le cadre de l'introduction de la RPT (- 43,1 millions). Le solde provient du versement d'allocations familiales dans le domaine de l'agriculture (+ 2 millions), de subventions pour les frais de fonctionnement des centres régionaux dus à l'augmentation des dossiers RI (+ 4,4 millions), ainsi que des participations du Canton aux coûts des mesures en faveur du marché de l'emploi (+ 1,8 million).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+ 410,5 millions de francs, soit + 13,7%

L'écart conséquent relève essentiellement des éléments liés à la santé et au social pour plus de 273 millions et à la formation et la jeunesse pour 89 millions. Ces éléments conjugués représentent 362 millions et comprennent les écritures de bouclement pour un total de 169,8 millions.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+ 39,2 millions de francs, soit + 9,9%

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 26,6 millions de francs, soit + 77,8%

L'écart provient essentiellement d'une attribution au fonds pour la fusion des communes (+ 18,4 millions) ainsi qu'au fonds sur l'énergie (+ 12,1 millions).

Groupe 39

Imputations internes

- 3,1 millions de francs, soit - 26,2%

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4.3. Évolution des revenus par nature (comptes 2009 et 2008)

Groupe 40

Impôts

+ 374,4 millions de francs, soit + 7,9%

Les revenus du groupe 40 sont supérieurs à l'exercice précédent notamment pour les impôts sur le revenu et la fortune (+ 357 millions), l'impôt sur le bénéfice (+ 105,3 millions), l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (+ 61,3 millions). Par contre, l'impôt à la source (- 68,2 millions), l'impôt sur le capital (- 75,5 millions) et l'impôt sur les successions (- 19,4 millions) sont en baisse. Le détail de l'analyse des revenus fiscaux est présenté comme chaque année dans le chapitre 5 «Évolution du produit de l'impôt».

Groupe 41

Patentes et concessions

+ 1,5 millions de francs, soit + 8,6%

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

- 2,9 millions de francs, soit - 0,8%

L'augmentation des dividendes par action BCV de 14.- à 20.- ainsi que les dividendes par action de la Romande Energie de 20.- à 22.- ont permis d'enregistrer une performance de 30,7 millions supérieure à ce qui avait été enregistré en 2008. Il en est de même pour les intérêts de retard facturés pour les acomptes et notifications d'impôt (+ 7,3 millions). Malheureusement, l'effondrement des taux sur les marchés des placements n'ont pas permis de rémunérer l'excédent de liquidités de l'Etat de Vaud comme cela avait pu être le cas en 2008 (- 40 millions).

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 18,6 millions de francs, soit + 4,6%

L'écart s'explique par une multitude de variations à la hausse et à la baisse.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 52,5 millions + 10,1%

Pour 2009, la part cantonale à l'IFD a été supérieure de 65 millions de même que la part à l'impôt sur les frontaliers (+ 6,2 millions). Par contre, la part à l'impôt anticipé a été inférieure de 17,7 millions par rapport à 2008.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+ 69,4 millions + 7,0%

L'augmentation s'explique notamment par des revenus de la facture sociale supérieurs de 41,9 millions à 2008 dans le domaine de la santé et du social, de 4,9 millions dans le domaine de la formation et de la jeunesse et de 2,2 millions dans le domaine de l'emploi. Le solde de l'écart s'expliquant par des subventions fédérales en hausse de 18,2 millions pour les prestations complémentaires (PC).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 11,1 millions + 3,7%

Quelques éléments sont à mettre en évidence, il s'agit notamment d'une augmentation de 2,1 millions provenant

d'un changement de mode de subventionnement de l'Office des migrations (ODM) pour les réfugiés statutaires suivis par le centre social d'intégration des réfugiés, de remboursement d'aides individuelles des résidents et des frais de placement (+ 3,8 millions) et de 6,2 millions dans le domaine de l'enseignement professionnel suite à l'augmentation du nombre d'élèves. Enfin, on relèvera une contribution versée par la Confédération pour les dossiers du programme cantonal d'assainissement des bâtiments (+ 3,7 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 39,2 millions + 9,9%

Le groupe 47 est entièrement compensé par les revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 9,3 millions + 46,2%

L'écart principal provient essentiellement du prélèvement sur le fonds sur l'énergie de 7,4 millions pour le programme cantonal d'assainissement énergétique des bâtiments.

Groupe 49

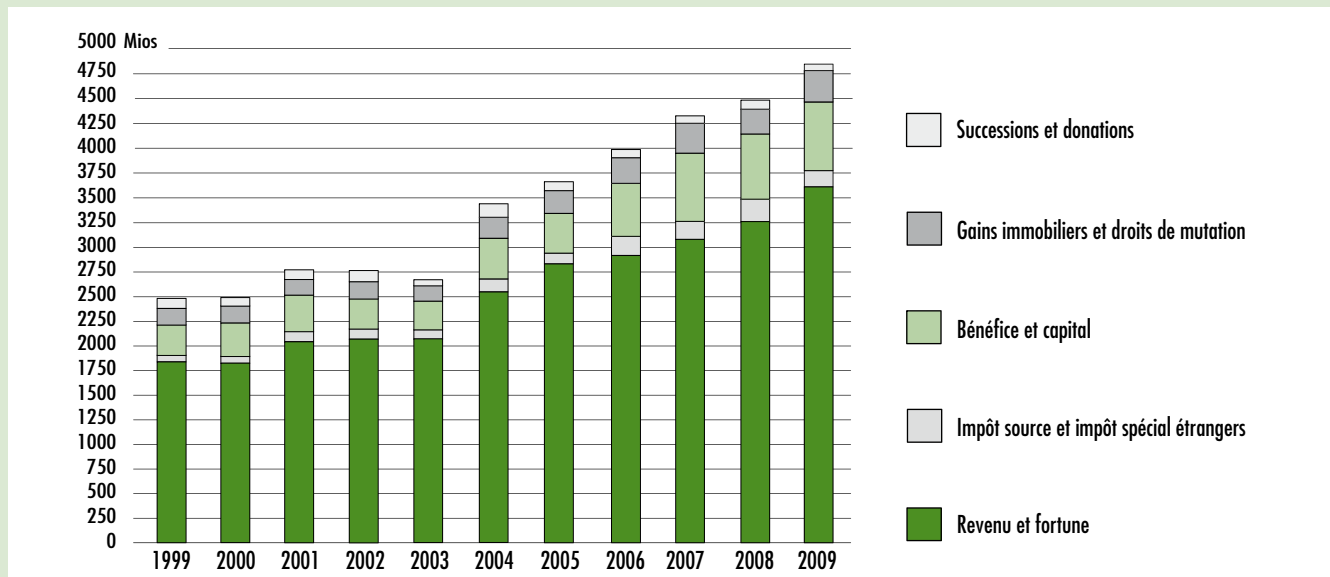
Imputations internes

- 3,1 millions - 26,2%

Le groupe 49 est entièrement compensé par les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

5. Évolution du produit de l'impôt

L'analyse sur l'évolution du produit de l'impôt est établie en prenant en considération les principales recettes fiscales cantonales.



5.1 Impôt sur le revenu et la fortune

L'écart entre le budget 2009 et les comptes 2009 (+ 423,49 millions) provient du rendement de l'impôt ordinaire sur le revenu des personnes physiques. Les évolutions 2008/2009 montrent une progression de 327,9 millions, soit 11,7% contre 149,2 millions, soit 5,6% une année auparavant. Pour l'impôt sur la fortune, l'écart entre le budget 2009 et les comptes 2009 s'élève à 53,5 millions. Les évolutions 2008/2009 montrent une progression de 29,1 millions soit 6,4% quasi équivalente aux années 2007/2008.

Ces augmentations s'expliquent par le changement de pratique comptable visant à reconnaître les éléments liés aux BVR+ (+ 168 millions) pour les montants versés par les contribuables supérieurs aux acomptes qui leur avait été facturés ainsi qu'aux effets du rattrapage

Impôt sur le revenu

Budget 2009	Fr.	2 761 500 000,00	
Comptes 2009	Fr.	3 131 399 928,37	
Comptes 2008	Fr.	2 803 467 316,62	
Écart budgétaire 2009	Fr.	369 899 928,37	soit 13,39%
Évolution 2008/2009	Fr.	327 932 611,75	soit 11,70%

Impôt sur la fortune

Budget 2009	Fr.	431 600 000,00	
Comptes 2009	Fr.	485 101 727,06	
Comptes 2008	Fr.	455 930 723,55	
Écart budgétaire 2009	Fr.	53 501 727,06	soit 12,40%
Évolution 2008/2009	Fr.	29 171 003,51	soit 6,40%

des dossiers taxés (75% contre 65% en 2008) pour les années antérieures (+ 250 millions). Ces deux éléments à

caractère unique sont à mettre au crédit du déploiement de la nouvelle solution informatique (SIPF).

5.2 Impôt à la source

Le principal rendement de cet impôt dépend de la conjoncture économique, dans la mesure où l'essentiel des rentrées de l'impôt à la source émane des retenues opérées sur les salaires des employés et ouvriers étrangers. L'évolution de cet impôt a été inférieure aux prévisions budgétaires de 12,3 millions soit - 13,2%. Les évolutions 2008/2009 montrent également une diminution de 68,2 millions soit - 45,5% contre une augmentation de 50,8 millions soit 51,2% une année auparavant.

Budget 2009	Fr.	94 000 000,00	
Comptes 2009	Fr.	81 622 852,23	
Comptes 2008	Fr.	149 829 356,34	
Écart budgétaire 2009	Fr.	- 12 377 147,77	soit - 13,17%
Évolution 2008/2009	Fr.	- 68 206 504,11	soit - 45,52%

Ces variations 2009 à la baisse sont à mettre sur le compte de retards pris dans la mise en production du nouveau logiciel TAO et de son intégration dans

la solution SIPF. Le montant des retenues 2009 n'ayant pu être comptabilisé dans l'exercice 2009 sera reporté sur l'année suivante.

5.3 Impôt spécial des étrangers

L'impôt spécial est calculé sur la base de la dépense correspondant au train de vie du contribuable. Le revenu ainsi déterminé doit s'élever au moins à cinq fois la valeur locative du logement ou au moins à deux fois le prix de pension pour les personnes demeurant à l'hôtel ou en pension. L'évolution de cet impôt

Budget 2009	Fr.	78 000 000,00	
Comptes 2009	Fr.	75 532 825,45	
Comptes 2008	Fr.	77 447 359,90	
Écart budgétaire 2009	Fr.	- 2 467 174,55	soit - 3,16%
Évolution 2008/2009	Fr.	- 1 914 534,45	soit - 2,47%

s'explique principalement par des acomptes non facturés pour les nouveaux arrivants, compensés partiellement par des départs en cours d'année.

5.4 Impôt sur le bénéfice

Le rendement supérieur aux prévisions budgétaires (+ 217,1 millions) ressort essentiellement des impôts sur le bénéfice ordinaire des personnes morales pour qui les hypothèses de prévisions conjoncturelles retenues lors de l'élaboration du budget ainsi que les effets liés à l'introduction de la nouvelle loi imputant le capital sur le

Budget 2009	Fr.	420 000 000,00	
Comptes 2009	Fr.	637 195 228,63	
Comptes 2008	Fr.	531 799 705,72	
Écart budgétaire 2009	Fr.	217 195 228,63	soit 51,71%
Évolution 2008/2009	Fr.	105 395 522,91	soit 19,82%

bénéfice n'étaient pas aussi élevés. Les comptes 2009 enregistrent un montant de 105,4 millions soit 19,8% de plus qu'en 2008 alors que l'évolution 2007/2008 montrait une diminution de 33,6 millions soit - 5,9%.

5.5 Impôt sur le capital des personnes morales

Le décalage dans le temps, qui intervient entre les dates respectives de facturation des acomptes et celles des décomptes originaux, rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration du budget où les effets de la nouvelle loi imputant le capital sur le bénéfice ont été complexes à estimer. Au

Budget 2009	Fr.	103 700 000,00	
Comptes 2009	Fr.	51 101 958,55	
Comptes 2008	Fr.	126 656 545,90	
Écart budgétaire 2009	Fr.	- 52 598 041,45	soit -50,72%
Évolution 2008/2009	Fr.	- 75 554 587,35	soit -147,85%

total, il est relevé un écart défavorable au budget de 52,6 millions soit - 50,7%. Les évolutions 2008/2009 montrent une diminution de 75,6 millions soit - 147,9%.

5.6 Impôt sur les gains immobiliers

Le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier ainsi que par l'introduction d'une nouvelle solution informatique qui avait contraint de suspendre la facturation pendant les deux derniers mois de l'année 2008 représentant près de 357 décomptes. Ainsi 6667 factures ont été enre-

Budget 2009	Fr.	102 000 000,00	
Comptes 2009	Fr.	154 531 069,92	
Comptes 2008	Fr.	107 793 484,27	
Écart budgétaire 2009	Fr.	52 531 069,92	soit 51,50%
Évolution 2008/2009	Fr.	46 737 585,65	soit 43,36%

gistrées en 2009 contre 5408 en 2008. Au final, les comptes sont supérieurs au budget de 52,5 millions et supérieurs de 46,7 millions aux comptes 2008. Les évolutions 2007/2008 montrent une diminution de 32,1 millions soit - 22,9%.

5.7 Droits de mutation

Comme pour les gains immobiliers, le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier ainsi que par l'introduction d'une nouvelle solution informatique qui avait contraint de suspendre la facturation pendant les deux derniers mois de l'année. Au final, les comptes sont supérieurs au budget de

Budget 2009	Fr.	136 000 000,00	
Comptes 2009	Fr.	155 459 563,95	
Comptes 2008	Fr.	140 822 016,35	
Écart budgétaire 2009	Fr.	19 459 563,95	soit 14,31%
Évolution 2008/2009	Fr.	14 637 547,60	soit 10,39%

19,4 millions et supérieurs de 14,6 millions aux comptes 2008. Les évolutions 2007/2008 montrent une diminution de 22,7 millions soit - 13,9%.

5.8 Impôt sur les successions et donations

Le rendement de cet impôt peut fortement varier d'une période à l'autre. Le produit d'une succession peut en effet facilement influencer le résultat de cet impôt.

Budget 2009	Fr.	83 000 000,00	
Comptes 2009	Fr.	72 571 380,80	
Comptes 2008	Fr.	91 987 713,55	
Écart budgétaire 2009	Fr.	- 10 428 619,20	soit - 12,56%
Évolution 2008/2009	Fr.	- 19 416 332,75	soit - 21,11%

6. Analyse du bilan au 31 décembre 2009

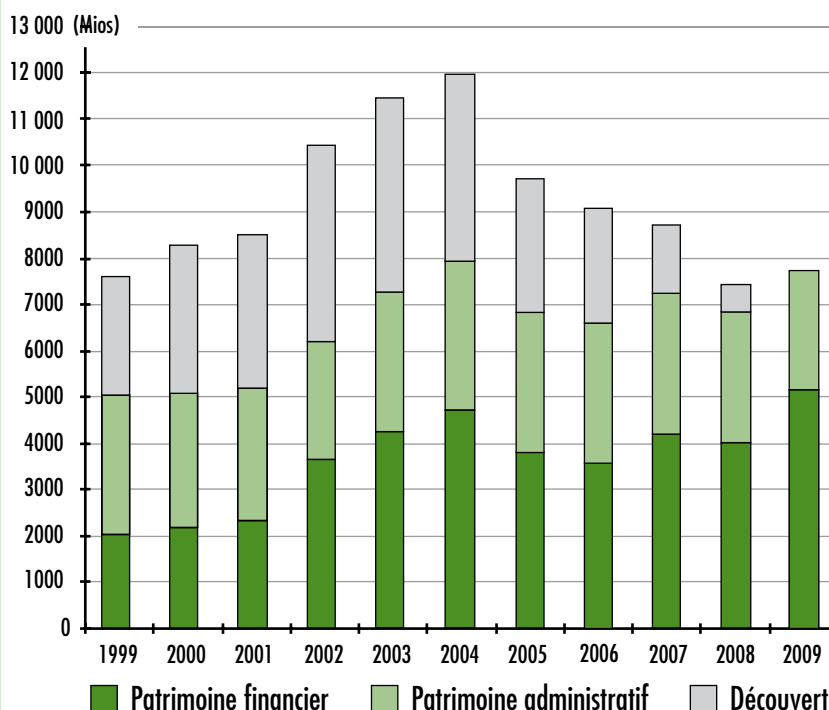
6.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le total du bilan est passé de 7 436 279 241 francs au 31 décembre 2008 à 7 852 560 328 francs au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 416 281 087 francs.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 1999 à 2009



6.2. Variation des postes de l'actif

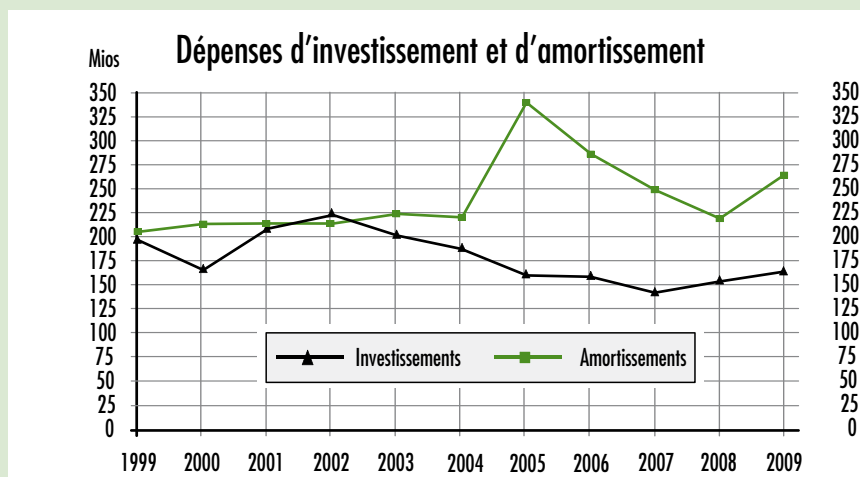
(En francs)	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008	Variation	%
10 Patrimoine financier	5 120 119 219	4 018 549 779	1 101 569 440	27,4%
100 Disponibilités	2 402 789 635	1 602 343 224	800 446 411	50,0%
101 Débiteurs et comptes courants	2 075 449 809	1 709 161 733	366 288 076	21,4%
102 Placements	351 860 499	354 142 506	- 2 282 007	- 0,6%
103 Comptes transitoires	290 019 276	352 902 316	- 62 883 040	- 17,8%
11 Patrimoine administratif	2 732 441 109	2 846 562 903	- 114 121 794	- 4,0%
114 Investissements	795 613 347	815 613 362	- 20 000 015	- 2,5%
115 Prêts et participations	1 531 339 003	1 553 718 740	- 22 379 737	- 1,4%
116 Subventions d'investissement accordées	405 488 759	477 230 801	- 71 742 042	- 15,0%
13 Découvert	0	571 166 559	- 571 166 559	- 100,0%
Découvert au 1 ^{er} janvier	571 166 559	1 526 850 431	- 955 683 872	- 62,6%
Compte de résultat	0	- 395 683 872	395 683 872	- 100,0%
Amortissement du découvert	- 571 166 559	- 560 000 000	- 11 166 559	2,0%
Total	7 852 560 328	7 436 279 241	416 281 087	5,6%

Les principales variations des postes à l'actif s'expliquent notamment par une

augmentation des disponibilités de 800 millions, des débiteurs de 366 mil-

lions et la disparition du découvert de 571 millions.

6.3. Investissements



	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	1 131 968	1 388 917	- 256 949
Ouvrages de génie civil à amortir	66 425 140	65 829 266	595 874
Bâtiments et constructions à amortir	522 888 144	523 838 037	- 949 893
Forêts – investissements à amortir	20 801 492	19 649 552	1 151 940
Mobilier et installations à amortir	11 167 549	38 531 227	- 27 363 678
Autres investissements à amortir	16 111 126	15 939 203	171 923
Total	638 525 419	665 176 202	- 26 650 783
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	27 791 844	27 811 844	- 20 000
Immobilisations du CHUV	50 923 406	46 950 761	3 972 645
Crédits d'étude	4 835 144	4 033 407	801 737
Forêts	26 098 323	26 118 323	- 20 000
Machines et véhicules	13 253 571	12 574 405	679 166
Inventaires	34 185 638	32 948 419	1 237 219
Total	157 087 927	150 437 160	6 650 767
Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	1 125 000	1 350 000	- 225 000
Subventions d'inv. accordées à communes	374 336 480	400 195 118	- 25 858 638
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	24 915 280	70 008 656	- 45 093 376
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	5 112 000	5 677 026	- 565 026
Total	405 488 760	477 230 800	- 71 742 040
Total des investissements	1 201 102 106	1 292 844 162	- 91 742 056
Total des investissements au sens de la LFIN	1 044 014 179	1 142 407 002	- 98 392 823
Total des investissements hors subventions	795 613 346	815 613 362	- 20 000 016

Le budget des investissements 2009 prévoyait des dépenses nettes pour 300 millions. Au total, ce sont des dépenses effectives nettes de 166,4 millions qui ont été enregistrées dans les comptes si l'on fait abstraction des dépenses dites

«techniques» de 6,6 millions qui ont dû être comptabilisées pour boucler 25 objets d'investissement. Au final, les dépenses d'investissement nettes ont donc été inférieures de 133,6 millions par rapport au budget. Cet écart provient de retard pris

dans divers projets soit en raison d'EMPD non rédigés ou encore non acceptés, voire de retard dans le commencement ou le déroulement des travaux. Néanmoins, certains projets ont pu avancer plus rapidement que prévu.

6.4. Le découvert au bilan

Le découvert de 571,1 millions reporté à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2009 a été entièrement résorbé au 31 décembre

2009. Le résultat net de l'exercice 2009 de 362,4 millions est porté en fortune nette au passif du bilan.

	2009	2008
Découvert au 1^{er} janvier	571 166 559,30	1 526 850 431,08
Excédent de revenus (-) / charges du compte de fonctionnement	- 347 271 817,01	- 370 255 280,37
Excédent de produits du compte de « Pertes & Profits »	- 15 087 232,31	- 25 428 591,41
Profit net de l'exercice	- 362 359 049,32	- 395 683 871,78
Amortissement du découvert	- 571 166 559,30	- 560 000 000,00
Découvert / Excédent au 31 décembre	- 362 359 049,32	571 166 559,30

6.5. Variation des postes du passif

Au passif, les fonds étrangers augmentent de 19 millions, notamment en raison des transitoires (+ 446 millions), des engagements

courants (+ 173 millions) et de la diminution de la dette brute (- 600 millions). Quant à la fortune nette elle est de 362,4 millions.

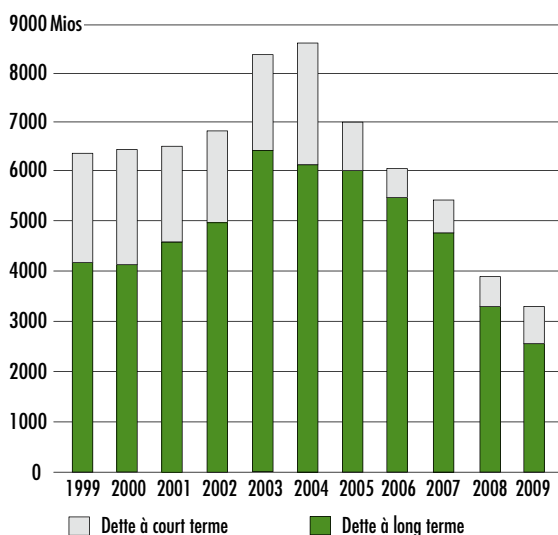
		Au 31.12.2009	Au 31.12.2008	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	7 202 691 970	7 183 735 457	18 956 513	0,3%
200	Engagements courants	2 815 531 499	2 642 526 096	173 005 403	6,5%
201	Dettes à court terme	730 000 000	600 000 000	130 000 000	21,7%
202	Dettes à long terme	2 560 000 000	3 290 000 000	- 730 000 000	- 22,2%
205	Comptes transitoires	1 097 160 471	651 209 361	445 951 110	68,5%
22	Fonds	287 509 309	252 543 784	34 965 525	13,8%
29	Fortune nette	362 359 049	0	362 359 049	
Total		7 852 560 328	7 436 279 241	416 281 087	5,6%

6.6. Dette

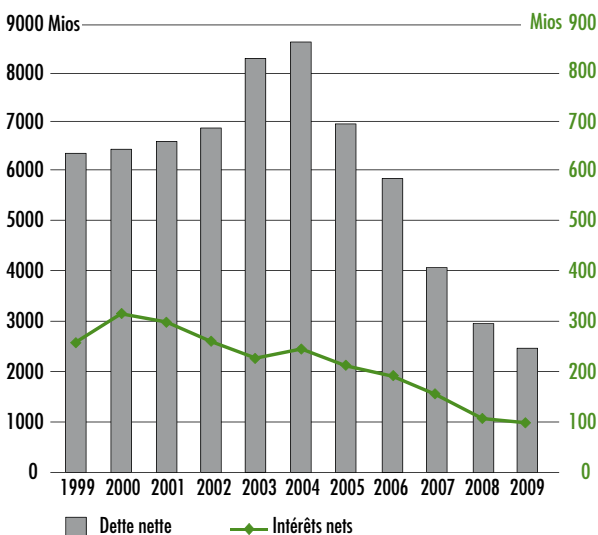
A fin 2009, la dette se situe à 2450 millions de francs contre 2960 millions à fin 2008. Les remboursements des emprunts long terme prévus par le budget en 2009 se sont effectués sans renouvellement pour 600 millions de francs, grâce à des

montants sous placement. Ces derniers s'élevaient à 840 millions contre 930 millions une année auparavant. La charge d'intérêt nette s'élève à 91 millions au 31.12.2009 contre 107 millions au 31.12.2008.

Évolution de la dette à court et à long terme



Évolution de la dette nette et des intérêts



Lexique

Compte de fonctionnement :	Comprend les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile. Le résultat est un excédent de charges ou de revenus.
Compte de Pertes et Profits :	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est une perte ou un profit extraordinaire.
Compte de résultat :	Comprend le résultat du compte de fonctionnement et le résultat du compte de Pertes et Profits. Le résultat est un profit net ou une perte nette.
Compte d'investissement :	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements.
Bilan :	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture. Un excédent d'actif correspond à du capital propre et un solde de passif à un découvert au bilan.
Structure de l'actif :	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif et un découvert éventuel.
Patrimoine financier :	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat a la libre disposition. Cela signifie que l'Etat peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Patrimoine administratif :	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public et par conséquent appartenant au patrimoine administratif sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Découvert :	Le découvert représente les déficits accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé.
Structure du passif :	Comprend les capitaux de tiers à court terme, les capitaux de tiers à long terme, les financements spéciaux et un capital propre éventuel.
Dette brute :	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette :	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Correctifs d'actifs :	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
Degré d'autofinancement	Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante :

$$\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$$

Unité budgétaire

Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire.
Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
Cst	Constitution vaudoise
DEC	Département de l'économie
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DINF	Département des infrastructures
DINT	Département de l'intérieur
DSI	Direction des systèmes d'information
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
LAMaL	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RI	Revenu d'insertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation

